

1er Symposium International de Peinture Paul Ricard

Avec la participation de la ville de Bandol

Du lundi 26 Juillet au samedi 31 Juillet 2010

Ile de Bendor

Commissaire du Symposium M. Robert Maestre

Règlement

Article 1 : Objet

Dans la continuité du 1^{er} Symposium de Sculpture réalisé à l'occasion du centenaire de Paul Ricard, industriel, artiste et mécène, le 1er symposium de Peinture, organisé sur l'île de Bendor sera inauguré par six peintres. Cette manifestation a pour objectif la promotion de la création artistique et la valorisation du talent des artistes participants, à travers la réalisation d'œuvres originales qui enrichiront le patrimoine culturel des îles. La SOCIETE PAUL RICARD SA souhaite également jouer un rôle pédagogique en direction du grand public. Le concours est ouvert aux artistes peintres professionnels.

Article 2 : Lieu et date

Le 1er Symposium International de Peinture Paul Ricard aura lieu du lundi 26 juillet au samedi 31 juillet 2010, sur l'île de Bendor dans le Var. Les artistes disposeront de 6 jours, pour réaliser, in situ, l'œuvre peinte mise au concours. Le lundi 26 juillet sera consacré à l'accueil des participants et à l'accrochage des œuvres destinées à une exposition collective. Le concours commence le mardi 27 juillet à partir de 9 heures.

Article 3 : Le thème

Les candidats sont invités à travailler à partir de la citation : « *Cette île m'a passionné, en y construisant un monde en miniature, tout m'était permis, je n'avais à tenir compte que de sa superficie, du ciel et de la mer comme seules limites de mes rêves* » (Paul Ricard « La passion de créer »). Cette citation doit être comprise comme une invitation à célébrer le paysage de l'île de Bendor et les caractéristiques de son environnement. Les artistes disposeront chacun d'une toile montée sur châssis mise à disposition lors de leur réception par l'organisateur. Trois formats seront proposés au choix (voir: «Formulaire de candidature»). Les œuvres doivent avoir un lien avec la thématique et être peintes sur les lieux du concours. Chaque œuvre, accompagnée d'un titre, sera datée et signée par son auteur.

Article 4 : Sélection

Le Comité de sélection choisira les six peintres qui participeront au Symposium.

La sélection se fera au vu du dossier présenté par le candidat (*voir conditions – Article 11*).

La sélection portera sur la qualité et l'originalité des dossiers proposés, sur la base de la production personnelle de l'artiste et de son Curriculum Vitae. Les décisions du Comité de sélection seront incontestables.

Article 5 : Exposition

Pour faire connaître leurs œuvres, les peintres sélectionnés pourront participer à une exposition collective dans une galerie de l'île de Bendor.

Le dépôt des œuvres (4 à 5 par participants ou moins, s'il s'agit de grands formats, le tout n'excédant pas 4 m2 environ) et leur accrochage auront lieu le lundi 26 juillet. L'exposition sera ouverte du 26 juillet au 31 juillet inclus. Une commission pour frais de 15% sera retenue sur les ventes. Les informations concernant le fonctionnement et les conditions d'exposition seront adressées aux six peintres sélectionnés pour le symposium.

.../...

.../...

Article 6 : Accueil et hébergement

L'hébergement et les repas des peintres seront pris en charge par « la Société d'Aménagement Hôtelière de Bendor », du 26 juillet à partir de 9 heures jusqu'au 31 Juillet 2010, 18 heures.

L'hébergement et les repas d'éventuels accompagnants sont à la charge des candidats.

Article 7 : Organisation du symposium

Les œuvres peintes seront réalisées sur des toiles de lin montées sur châssis. Une toile sera fournie à chaque candidat par l'organisateur. Les artistes exécuteront leurs œuvres sur un format au choix : 100 x 100 cm – 130 x 97 cm – 146 x 116 cm

Le matériel pictural (pinceaux, peinture, etc.) sera à la charge du candidat. Celui-ci dispose de la technique de son choix : Acrylique, huile, techniques mixtes à l'exclusion des procédés photographiques.

Le Symposium aura lieu quelle que soit la météorologie. Les artistes devront réaliser leur projet sur place en 6 jours. Le Symposium commencera le lundi 26 juillet à 9 heures. Les horaires de présence sur les lieux de peinture sont de 9h-12h et 15h-19h. Les créations devront être impérativement terminées le 31 juillet 2010 à 17 heures. Les peintres travailleront en public, des parasols seront fournis pour les protéger du soleil, des sièges (type pliant) seront également mis à leur disposition.

Article 8 : Rémunération

La SOCIETE PAUL RICARD SA rachètera les œuvres réalisées par les peintres à un prix résiduel de 600 €. Chaque peintre devra émettre une facture.

Aucune autre indemnisation ne pourra être réclamée au titre de cette manifestation et de tout ce qui pourrait en découler.

Toutes les peintures produites lors du Symposium de peinture 2010, deviendront propriété de la SOCIETE PAUL RICARD SA qui se réserve les droits de les utiliser comme elle le souhaiterait. Les candidats, ayant participé au concours, déclarant être les auteurs des œuvres réalisées, reconnaissent et acceptent qu'en les soumettant, ils cèdent leur droit d'auteur et renoncent à l'intégralité de ses droits sur celle-ci. Ils donnent également le droit et la permission aux organisateurs d'utiliser leurs noms, les images des œuvres et leurs titres à des fins promotionnelles ou commerciales.

Les peintures, ainsi que toutes éventuelles publications des photos des œuvres, à titre d'information, de publicité ou d'édition deviendront la propriété de La SOCIETE PAUL RICARD SA.

Tous les participants consentent que leurs œuvres, soumises au concours, soient éventuellement déposées et consultables sur le site électronique de l'organisateur de l'événement.

Article 9 : Attribution du premier prix

Un jury attribuera un premier prix récompensant les qualités de l'œuvre choisie.

Premier prix : 1.500€

Le jury se réunira le 31 juillet pour délibérer.

La remise des prix aura lieu le 31 juillet lors de la cérémonie de clôture du 1er Symposium de peinture Paul Ricard.

Article 10 : Communication

La médiatisation de l'événement sera assurée par nos services via l'envoi d'un communiqué de presse à la presse écrite, télévisuelle, généraliste et spécialisée, au niveau local, national et international.

Le grand public, les entreprises et les collectivités locales seront mobilisés par la production d'affiches, d'invitations et de brochures produites avant l'événement présentant les artistes participant et les éventuelles manifestations pouvant avoir lieu durant le Symposium.

.../...

.../...

Article 11: Pièces à fournir pour le dossier de candidature

- Le formulaire de candidature
- Le règlement du 1er Symposium de Peinture Paul Ricard, retourné avec la mention "*lu et approuvé*", daté et signé.
- Un Curriculum Vitae.
- Le dossier de demande de participation sera obligatoirement accompagné de quelques photographies des œuvres les plus récentes du candidat.
- Un texte court présentant sa démarche artistique.
- Une photo de l'artiste

Un dossier de candidature incomplet ne sera pas pris en compte par le comité de sélection
Toutes les pièces fournies deviendront la propriété de la société Paul Ricard qui pourra en disposer pour les besoins de communication.

Article 12 : Assurance

Les peintres travaillent sous leur propre responsabilité et sont garants de leur matériel personnel. Ils veilleront aussi à leur sécurité et à celle de leur entourage.

Ils devront fournir une attestation d'assurance de « responsabilité civile » et les documents faisant foi de leur affiliation d'une part à un organisme de protection sociale, d'autre part à la Maison Des Artistes (MDA).

Article 13 : Caution

Chaque artiste sélectionné devra impérativement envoyer un chèque de caution de 500€, pour valider sa participation.

Ce chèque sera rendu intégralement après participation au Symposium.

En cas de sélection non suivie de participation, au cas où le peintre ne pourrait réaliser son œuvre par absentéisme ou autres raisons, le contrat d'engagement sera rompu et le chèque sera automatiquement encaissé.

La prise en charge d'hébergement et de restauration sera annulée aussi.

Le comité de sélection décidera de l'admission définitive des participants au Symposium, lorsque l'ensemble des documents demandés officiellement, aux candidats sélectionnés, sera retourné.

Leur participation définitive leur sera communiquée au plus tard, le 30 juin 2010.

Article 14 : Calendrier

Date limite d'envoi des dossiers de candidature le 14 Juin 2010

La délibération du Comité de Sélection sera communiquée aux candidats vers le 24 juin 2010

La liste officielle des 6 peintres participant au 1er Symposium de peinture Paul Ricard sera communiquée le 30 juin 2010.

Les dossiers sont à adresser par courrier à :

Virginie LORIETTE
SOCIETE PAUL RICARD
Service Communication
1er Symposium International de Peinture Paul Ricard
Ile des Embiez
83140 Six Fours les plages

Pour toute information supplémentaire : virginie.loriette@paul-ricard.com

Formulaire de candidature

Pour le 1er Symposium de Peinture Paul Ricard, Bendor du 26 juillet au 31 juillet 2010

Date de clôture des candidatures le 14 Juin 2010

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel :

Adresse Internet :

N° Maison Des Artistes :

N° Siret :

Pièces à fournir :

- Une attestation d'assurance « Responsabilité civile » en cours de validité.
- Un document d'affiliation à un organisme de protection sociale.
- Un chèque de caution de 500 €
- Le règlement du 1er Symposium de Peinture Paul Ricard, retourné avec la mention "Lu et approuvé", daté et signé.
- Un Curriculum Vitae.
- Une dizaine de photographies d'œuvres récentes réalisées par le candidat.
- Un texte court présentant son oeuvre et sa démarche artistique.
- Une photo de l'artiste

Formats des supports au choix : (entourer le format choisi)

100 cm x 100 cm ou **130 cm x 97 cm** ou **146 cm x 116 cm**

Un dossier de candidature incomplet ne sera pas pris en compte par le comité de sélection.
Toutes les pièces fournies deviendront la propriété de La SOCIETE PAUL RICARD SA qui pour en disposer pour les besoins de communication.

« Je m'engage à participer au Symposium International de Peinture de L'île de Bendor, si ma candidature est admise par le comité de sélection. »

Fait à : Le Signature :